



Demande de remboursement d'un voyage pour cause de maladie

Par barkol

Bonjour,

Ci dessous le mail envoyé en date 5 fév 11 pour demander à l'association UCPA le remboursement du séjour que j'ai réservé et réglé par internet. Ceci pour cause de maladie rendant le séjour impossible.

J'ai réservé en date du 29/01/11 un séjour au ski , activité snowboard à VARS du 6/02 au 12/02/11.

N° dossier 41467462

J'ai été pris d'une grippe le Jeudi 3/02/11 avec arrêt de travail jusqu'au 8/02/11 inclu.

Mon état de santé ne me permet pas de me rendre à ce séjour, sans risque physique pour moi même ou risque de rendre malades les personnes que je côtoierai.

J'ai appelé le centre de VARS le 4/02/11 qui m'a redirigé vers le N° de tél 3260 qui à leurs tours m'ont redirigé vers vous.

Est il possible de me faire dédommager des frais engagés ou de bénéficier d'un séjour équivalent (période à définir)?

J'ai été ravi de participer à un stage de surf en 2010 à Lacanau par votre biais. Je souhaite garder une image positive de l'UCPA en espérant qu'il y aura une suite favorable à ma demande.

Je vous remercie de me tenir informé de la démarche à suivre pour faire évoluer mon dossier.

Cordialement,

J'ai reçu une réponse négative par courrier le 14/02/11.

Ai-je une possibilité de récupérer tout ou partie du coût de ce voyage?

Cordialement,

Par chaber

Bonjour

Il faut d'abord relire les clauses du contrat pour l'annulation: pour connaitre

- les conditions sur les causes d'annulation
- si le versement est un acompte ou des arrhes

Néanmoins compte tenu des dates que vous mentionnez (arrêt d'activité jusqu'au 8 février 2011), rien ne vous empêchait d'effectuer votre stage à compter du 12 du même mois. La réponse négative se trouve justifiée.